

Conjoncture dans la métallurgie

décembre 2024

L'activité dans la métallurgie s'est rétractée au cours du premier semestre, pâtissant de la baisse de la demande des secteurs de l'automobile et de la construction. L'activité partielle dans la métallurgie reste à des niveaux relativement élevés par rapport à d'autres secteurs d'activité, en particulier dans la fabrication d'éléments en métal pour la construction et la forge, l'emboutissage et l'estampage. Après un recul au 1er trimestre, l'emploi salarié permanent se stabilise dans la métallurgie en Bourgogne-Franche-Comté au 2e trimestre 2024. Cependant, l'emploi intérimaire continue de se replier nettement : 1.8 % ce trimestre et 14.5 % sur un an.

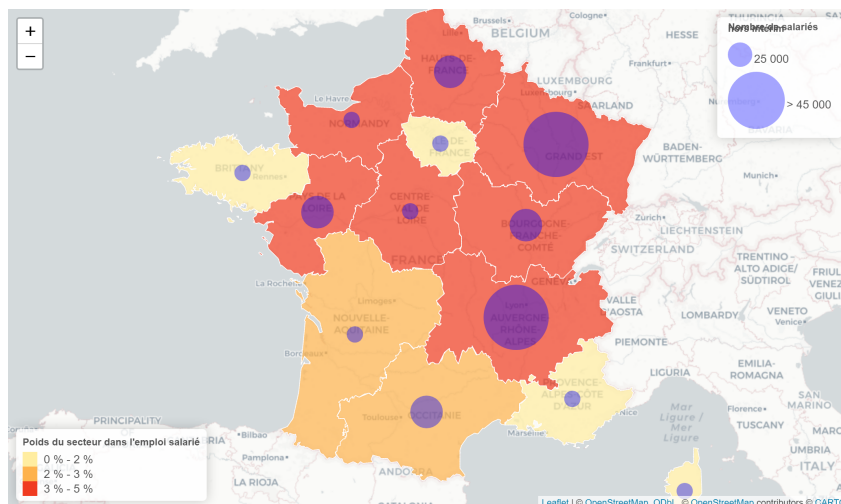
Les embauches de salariés (hors intérimaires) dans ce secteur au 1er semestre 2024 sont en baisse par rapport à 2023 et se situent à un niveau comparable à celui de 2021. Plus des deux tiers des embauches se font sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Cette part progresse de 5 points entre 2019 et 2024, en particulier dans la fabrication de produits métalliques. Dans le même temps, les départs du secteur sont moins nombreux au premier semestre 2024 qu'aux cours des années précédentes. Les départs sont légèrement supérieurs aux embauches du secteur au 1er semestre 2024. La part de ruptures de contrat de travail est en nette augmentation (+8 points en cinq ans), en particulier dans la fabrication de produits métalliques. Concernant le commerce extérieur, les exportations augmentent vigoureusement au 2e trimestre 2024 par rapport à l'année précédente mais leur montant est inférieur à celui des importations.

Présentation du secteur

5 % des salariés de la région sont employés dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques

Avec 5 % de personnes salariées dans ce secteur, la Bourgogne-Franche-Comté se situe **au premier rang des régions françaises**.

Carte 1 | Poids du secteur dans la région comparativement au niveau national



Source : Urssaf/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

Traitement et revêtement des métaux ; usinage : premier secteur concernant les effectifs

En 2023, 7 981 salariés travaillent dans le secteur "Traitement et revêtement des métaux ; usinage", soit **25 %** des personnes employées dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques.

Tableau 1 | L'emploi salarié par secteur détaillé

Secteur d'activité détaillé	Effectifs salariés en 2023	Part des effectifs dans le secteur (en %)
Traitement et revêtement des métaux ; usinage	7981	25
Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	4995	16
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	4732	15
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	4416	14
Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie	2431	8
Sidérurgie	1834	6
Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux	1723	5
Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	1328	4
Fonderie	905	3
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	784	2
Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier	376	1
Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	239	1
Fabrication d'armes et de munitions	50	0

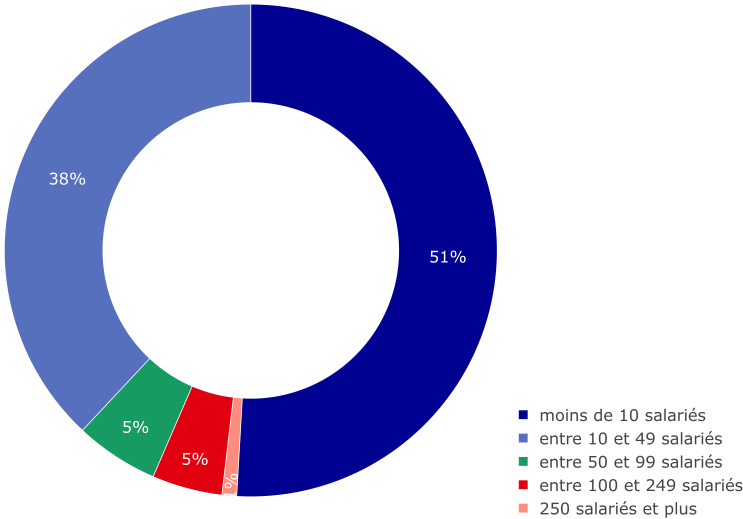
Source : Urssaf/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

Les établissements employeurs

En 2022, **1 149 établissements** dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques se situent en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans la région, **437 établissements** emploient entre 10 et 49 salariés. Ils représentent **31 %** de l'emploi salarié du secteur.

Graph 1 | Taille des établissements



Source : Insee, Flores 2022/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

Tableau 2 | Top 10 des établissements employeurs

	Département	Tranche d'effectifs	Secteur d'activité
INDUSTEEL FRANCE	71	250 salariés et plus	Sidérurgie
APERAM STAINLESS FRANCE	71	250 salariés et plus	Sidérurgie
SALZGITTER MANNESMANN STAINLESS ...	21	250 salariés et plus	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
APERAM ALLOYS IMPHY	58	250 salariés et plus	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
T.EN LOADING SYSTEMS	89	250 salariés et plus	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
FRAMATOME	71	250 salariés et plus	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
FRAMATOME	71	250 salariés et plus	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
R. BOURGEOIS	25	250 salariés et plus	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
U-SHIN FRANCE	58	250 salariés et plus	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
MASSILLY FRANCE	71	250 salariés et plus	Fabrication d'autres ouvrages en métaux

Source : Insee, Flores 2022/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

Traitement et revêtement des métaux ; usinage : premier secteur concernant le nombre d'établissements

Avec 532 établissements, le secteur "Traitement et revêtement des métaux ; usinage" représente **46.3 %** des établissements dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques en 2022.

Tableau 3 | Les établissements par secteur détaillé

Secteur d'activité détaillé	Nombre d'établissements	Part des établissements dans le secteur (en %)
Traitement et revêtement des métaux ; usinage	532	46.3
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	204	17.8
Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	127	11.1
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	103	9.0
Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie	103	9.0
Fonderie	29	2.5
Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux	14	1.2
Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier	11	1.0
Sidérurgie	9	0.8
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	8	0.7
Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	6	0.5
Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	2	0.2
Fabrication d'armes et de munitions	1	0.1

Source : Insee, Flores 2022/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

L'emploi dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques

31 743 salariés permanents et 2 882 intérimaires travaillent dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques

En Bourgogne-Franche-Comté, **31 743 salariés** travaillent dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques au 2e trimestre 2024. À ces salariés permanents s'ajoutent **2 882 intérimaires** qui travaillent dans le secteur. Au niveau des départements, le nombre de salariés est le plus élevé dans le Doubs (8 117). La part de salariés travaillant dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques est la plus importante en 5 (5 %).

Tableau 4 | Chiffres clés sur l'emploi dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques

2e trimestre 2024

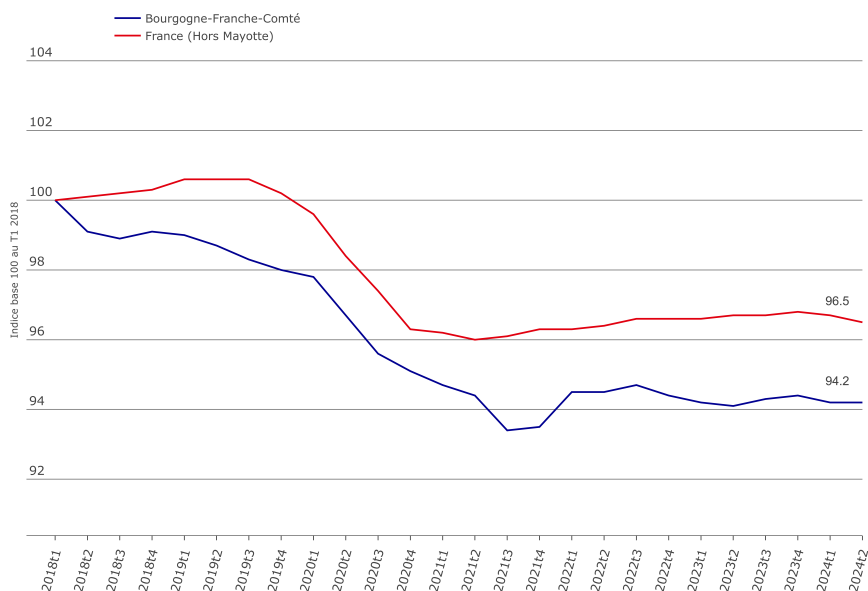
	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire			Emploi total		
	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)
France (Hors Mayotte)	373 743	-0.2	-0.2	29 989	-4.2	-13.0	403 732	-0.5	-1.2
Bourgogne-Franche-Comté	31 743	0.0	0.1	2 882	-1.8	-14.5	34 625	-0.1	-1.3
Côte-d'Or	3 316	-0.1	-2.7	268	-0.4	2.5	3 584	-0.1	-2.3
Doubs	8 117	-0.2	0.5	851	-5.9	-15.4	8 968	-0.7	-1.3
Haute-Saône	3 399	1.1	1.0	345	5.6	-18.6	3 744	1.5	-1.1
Jura	3 099	0.1	0.7	289	-1.7	-25.7	3 388	0.0	-2.2
Nièvre	1 752	0.0	1.9	213	-4.1	-7.7	1 965	-0.4	0.8
Saône-et-Loire	7 353	0.3	1.4	542	8.8	9.1	7 895	0.8	1.9
Territoire de Belfort	1 848	-1.0	4.9	116	-18.7	-54.6	1 964	-2.3	-2.7
Yonne	2 859	-0.8	-6.5	258	-7.0	-16.1	3 117	-1.3	-7.4

Source : Urssaf/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

L'évolution de l'emploi dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques

Au 2e trimestre 2024, l'emploi salarié est stable dans la région et il recule en France (-0.2 %) (cf. Tableau 1 et Graph 1). Sur un an, l'emploi salarié est stable dans la région. Au sein des départements, l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié permanent se situe entre -1 % dans le Territoire de Belfort et 1.1 % en Haute-Saône.

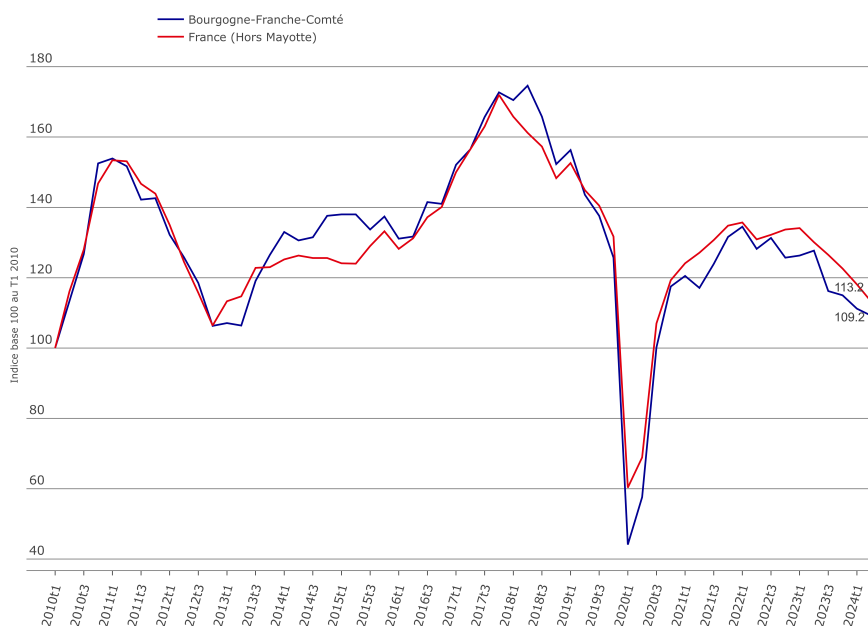
Graph 2 | Evolution de l'emploi salarié sur long terme



Source : Urssaf/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de salariés permanents dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques a diminué de -5.8 % entre le 1er trimestre 2018 et le 2e trimestre 2024 (-3.5 % au niveau national).

Graph 3 | Evolution du recours à l'intérim sur long terme



Sources : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'intérimaires dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques a augmenté de 9.2 % entre le 1er trimestre 2010 et le 2e trimestre 2024 (13.2 % au niveau national).

Le recours à l'activité partielle

Les informations sur le **recours à l'activité partielle** ont un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

- Ce dispositif vise à éviter les licenciements économiques (**protection de l'emploi**) et à adapter les heures travaillées aux variations de l'activité des entreprises (**flexibilité du travail**). Le suivi de la consommation d'activité partielle permet de quantifier les effets de ces variations d'activité sur l'emploi, ce qui vient enrichir les constats qui peuvent être faits sous l'angle de l'emploi.
- Les **autorisations d'activité partielle** permettent d'avoir une **vision prospective** sur la santé économique des entreprises car elles traduisent les anticipations des employeurs sur l'activité à venir. Lorsque les établissements d'un secteur d'activité rencontrent des difficultés, les autorisations d'activité partielle progressent. Quand la situation s'améliore, elles diminuent.

Suivi de la consommation d'activité partielle

Guide de lecture

Un recours important au dispositif se traduit par :

- Une **augmentation** du nombre de **salariés indemnisés** au titre de l'activité partielle.
- Une **part significative de salariés indemnisés** au moins égale à ce que représente le secteur dans la région.
- Une augmentation du **taux de consommation** rapport entre heures consommées/ heures autorisées.

Au 2e trimestre 2024, le recours à l'activité partielle est inférieur à celui enregistré au 1er trimestre 2024. D'après les données provisoires, le nombre de salariés indemnisés diminuerait. En moyenne, chaque mois, **1 185 salariés** auraient été placés en activité partielle pour un total de **80 816 heures** indemnisées (soit environ **201 emplois** en équivalent temps plein).

Tableau 5 | Indicateurs de suivi mensuel

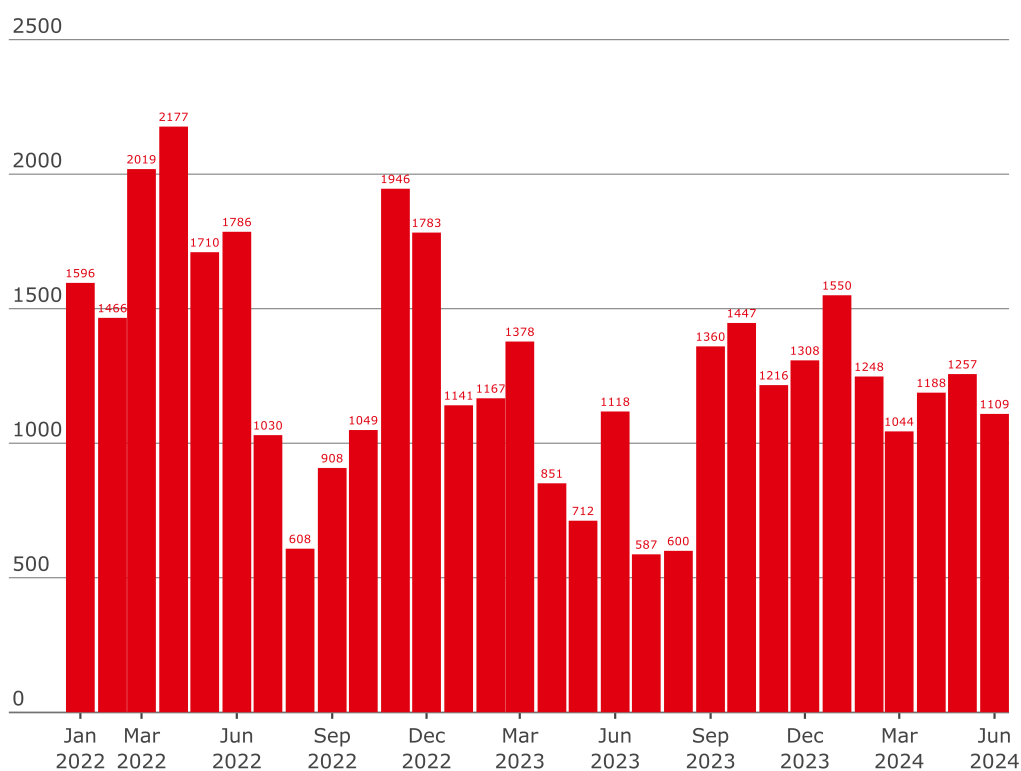
	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24*	mai-24*	juin-24*
Taux de consommation						
% heures indemnisées/heures autorisées	21	13	13	13	14	14
Indemnisations						
Etablissements indemnisés	33	41	36	40	32	28
Heures indemnisées	38 185	26 432	26 832	28 276	25 379	27 162
Salariés indemnisés	1 550	1 248	1 044	1 188	1 257	1 109
% salariés indemnisés/salariés secteur	5	4	3	4	4	3

* Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant 6 mois pour demander leur indemnisation.

Source : DGEFP-Dares, traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au mois de juin 2024, **28 établissements** ont eu recours à l'activité partielle et **1 109 salariés** ont été indemnisés pour un total d'environ **27 162 heures** chômées. Cela représente en moyenne **24 heures chômées par salarié** (soit près de 1 semaines à 35 heures hebdomadaires).

Graph 4 | Salariés indemnisés au titre de l'activité partielle



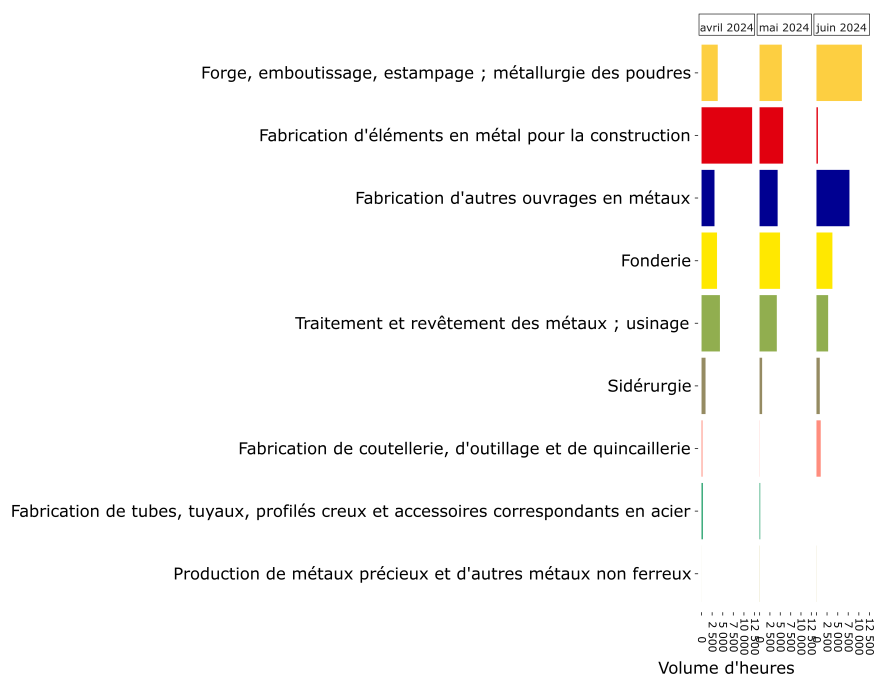
Source : DGEFP-DARES, demandes indemnisations SI APART/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au mois de juin 2024, **1 109 salariés** de la métallurgie, fabrication de produits métalliques ont été indemnisés au titre de l'activité partielle.

Consommation d'activité partielle par principales activités

En juin 2024, les établissements exerçant une activité de "forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres" ont le plus recouru à l'activité partielle avec **10 721 heures indemnisées**, soit **39 % des heures indemnisées** dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques.

Graph 6 | Heures indemnisées par activité

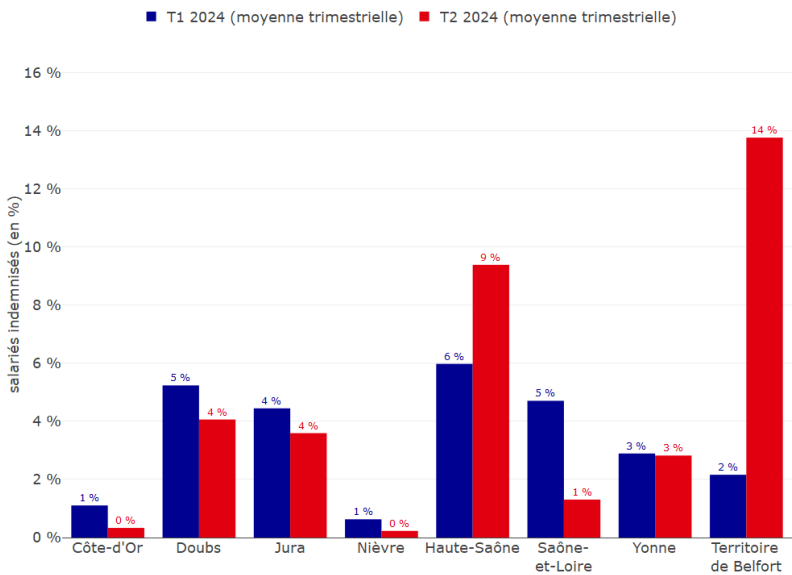


Source : DGEFP-DARES, demandes indemnisations SI APART/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

Consommation d'activité partielle par département

Au cours du 2e trimestre 2024, les établissements situés dans le **Territoire de Belfort** ont davantage eu recours à l'activité partielle. Près de **14 %** des salariés travaillant dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques ont été placés en activité partielle (soit 254 personnes).

Graph 7 | Part des salariés du secteur indemnisés par département



Source : DGEFP-DARES, demandes indemnités SI APART/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : dans le Territoire de Belfort, près de 14 % des salariés du secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques ont été placés en activité partielle au cours du 2e trimestre 2024 (soit environ 254 personnes).

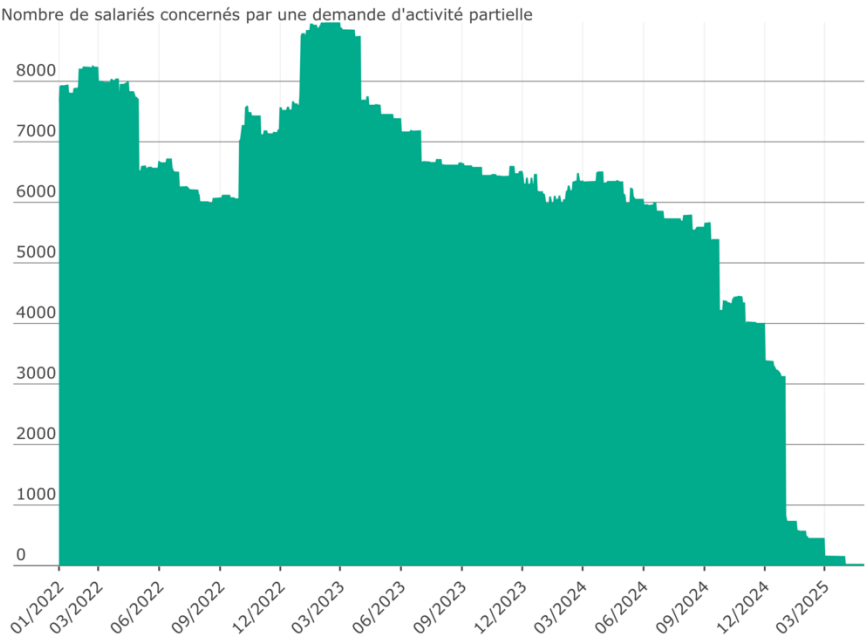
Le recours au dispositif dans les prochains mois

 *Guide de lecture*

Des **prévisions moins favorables** de l'activité économique se traduisent par :

- Une **augmentation du nombre de salariés autorisés** dans les prochains mois.

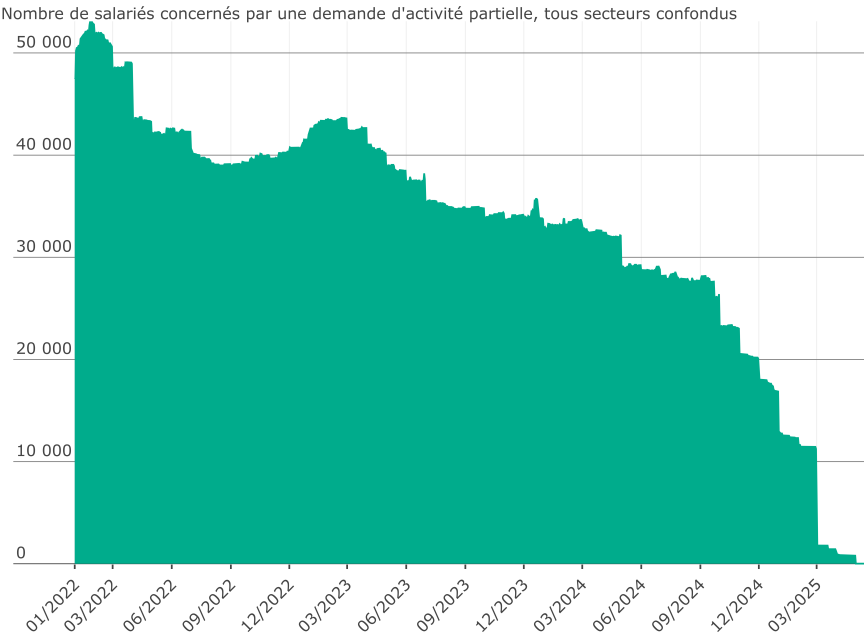
Graph 8 | Autorisation d'activité partielle dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques



Source : DGEFP-DARES, données administratives SI APART/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au 30 juin 2024, **5 846** salariés travaillant dans le secteur la métallurgie, fabrication de produits métalliques sont concernés par une demande d'activité partielle (dossier validé ou en cours d'instruction). *Avertissement :* le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle peut s'avérer in fine inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une partie du nombre de salariés autorisé par l'administration. Seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle. (cf. **Graph 5**).

Graph 9 | ... tous secteurs confondus



Source : DGEFP-DARES, données administratives SI APART/traitement SESE Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au 30 juin 2024, en Bourgogne-Franche-Comté, **28 788** salariés sont concernés par une demande d'activité partielle (dossier validé ou en cours d'instruction).

Les mouvements de main-d'oeuvre

Les indicateurs de **mouvements de main-d'oeuvre** rendent compte du besoin en emploi des entreprises :

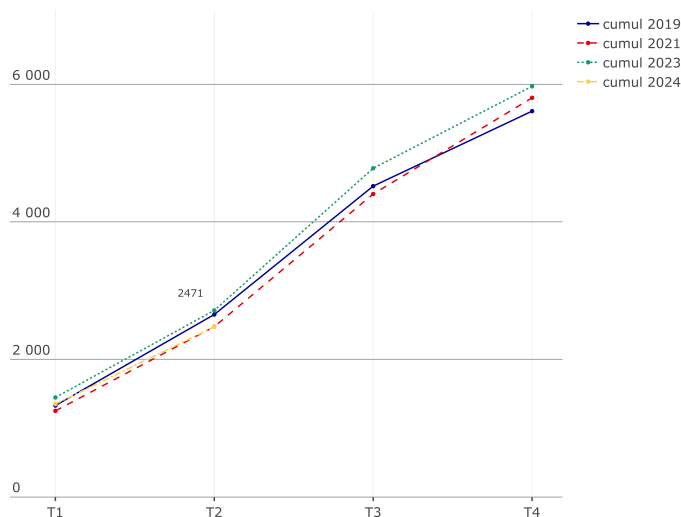
- Le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- Le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

Champ de l'étude : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Les volumes d'embauches

Au 1er semestre 2024, **2 470 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques, 240 de moins qu'en 2023 à la même période. Les embauches sont moins nombreuses qu'en 2019 où 2 650 contrats avaient été signés.

Graph 10 | Evolution des embauches (CDD, CDI) en cumul depuis le 01/01



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au 1er semestre 2024, **2 470** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques.

Evolution des embauches en CDI

Guide de lecture

Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

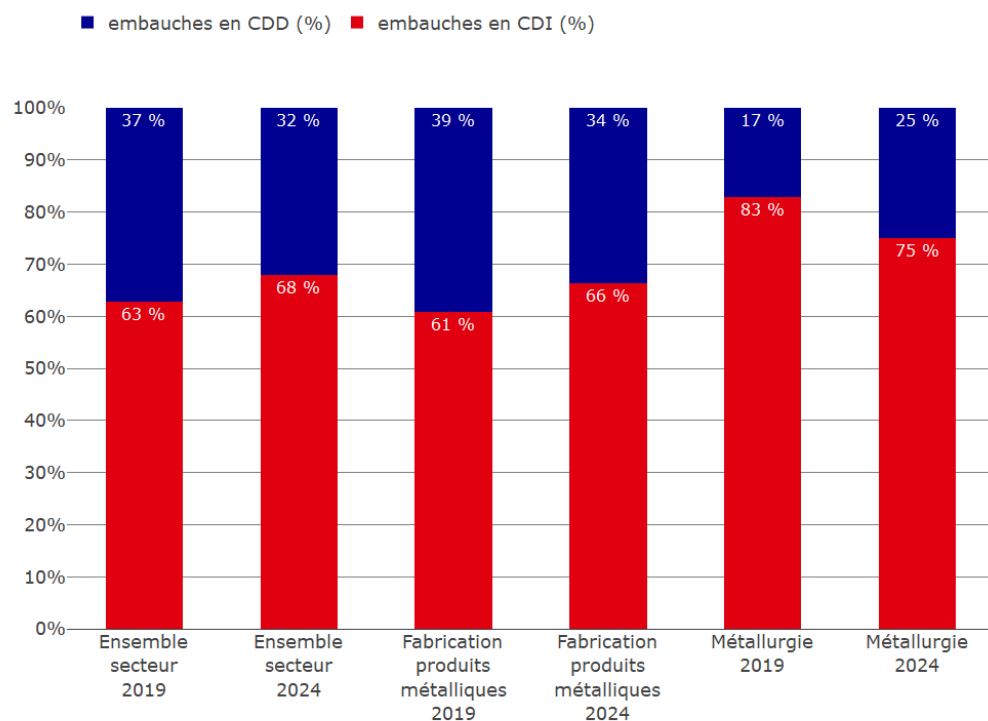
- **Les pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- Les **difficultés de recrutement** liées au secteur poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- Existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

Dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques, le niveau des embauches en CDI est similaire à leur niveau d'avant-crise : 1 676 contre 1 667 à la même période en 2019. Les embauches en CDD restent inférieures à leur niveau 2019. La part des CDI dans les embauches a augmenté passant à 68 % au 1er semestre 2024 contre 63 % à la même période 2019.

Les **embauches en CDI** sont **majoritaires** dans le secteur "fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements". Entre 2019 et 2024, les embauches en CDI reculent, **la part des CDI** s'élève désormais à **66 % des recrutements** au 1er semestre 2024 contre 61 % à la même période 2019.

Dans le secteur "métallurgie", **la part des CDI** parmi les recrutements au 1er semestre 2024 est de **75 %** contre 83 % à la même période en 2019. Les **embauches en CDI** sont **majoritaires** et leur nombre augmentent depuis la période d'avant-crise sanitaire.

Graph 11 | Volume et part de CDI parmi les embauches au 1er semestre 2024



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au 1er semestre 2024, **1 676** CDI ont été signés dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques, soit **68 %** des embauches (63 % à la même période en 2019).

Un recours plus marqué au CDI

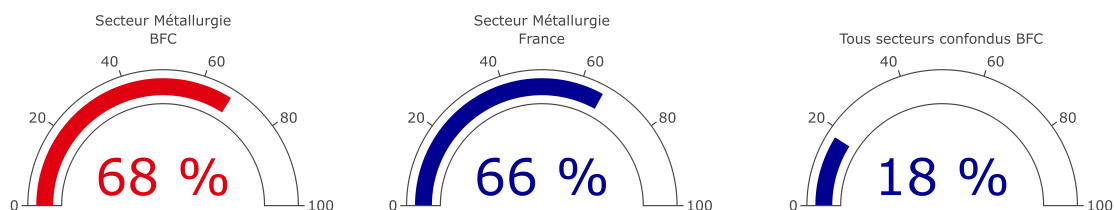
Guide de lecture

Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- Les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans le secteur ?
- Dans la région plus qu'ailleurs ?

Au 1er semestre 2024, **68 % des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI** contre 18 % en moyenne dans la région.

Graph 12 | Comparaison avec la moyenne nationale et régionale



Principaux métiers recrutés au 1er semestre 2024

Tableau 6 | Métiers recrutés (Top 5)

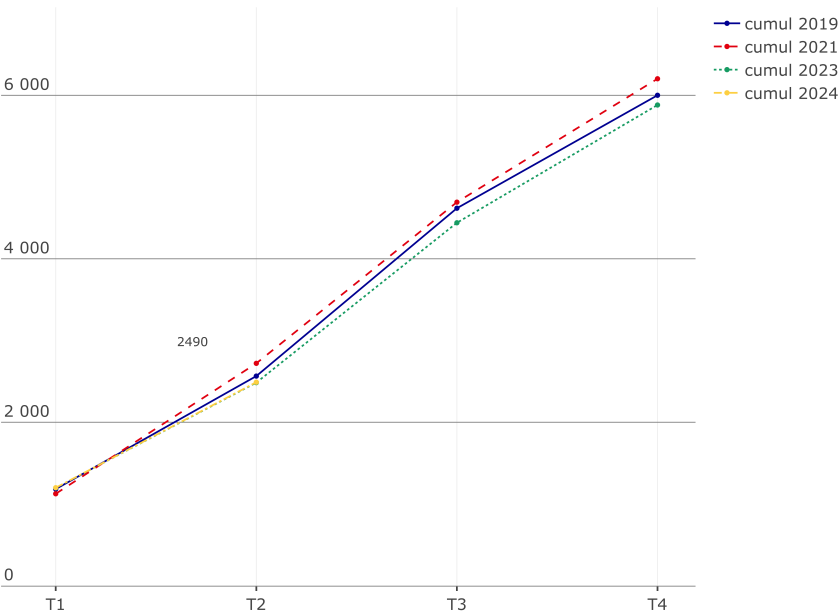
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2024	Part (en %)	Part 2019 (en %)
E1Z43 : Autres ouvriers qualifiés en verre, céramique, métallurgie, matériaux de construction et énergie	230	10	8
D1Z41 : Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	220	10	8
E1Z47 : Autres ouvriers qualifiés de type industriel	207	9	7
E0Z22 : Ouvriers non qualifiés en métallurgie, verre, céramique et matériaux de construction	159	7	7
L2Z61 : Agents administratifs divers	93	4	4

Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Les départs de salariés

Au 1er semestre 2024, environ **2 490 salariés** ont quitté le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques. Ces départs sont presque **aussi nombreux** qu'avant la crise.

Graph 13 | Evolution des sorties (CDD et CDI) en cumul depuis le 01/01



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au 1er semestre 2024, le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques enregistre **2 490** départs.

Les ruptures de contrat et fins de CDD

Guide de lecture

Objectifs des indicateurs proposés :

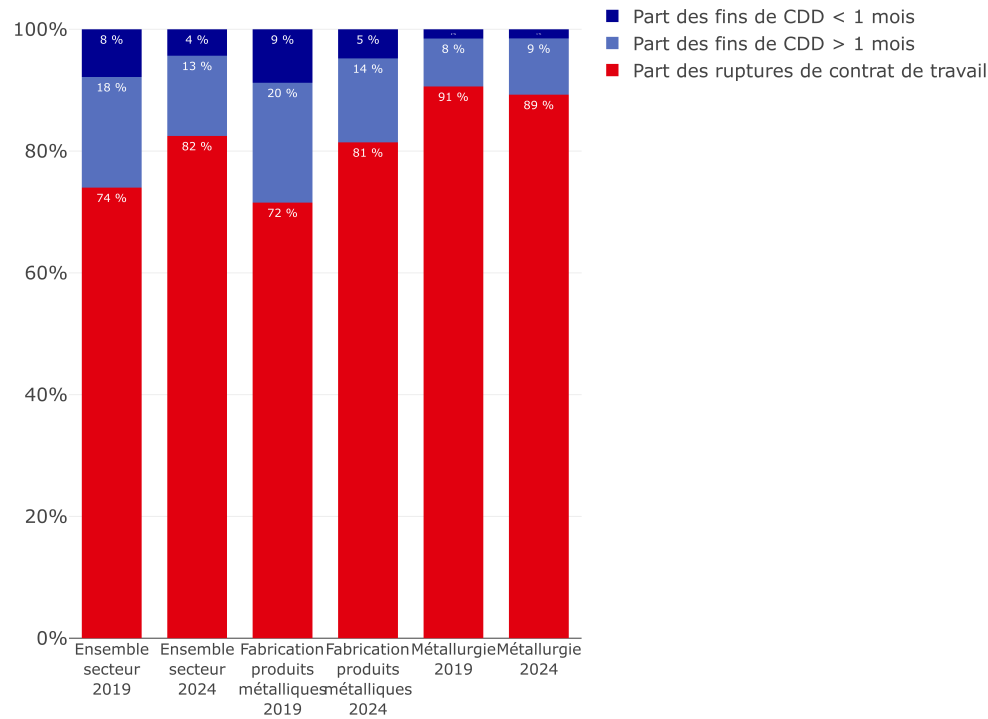
- combien de contrats sont arrivés à terme ? comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable**?
- La part des **contrats précaires** CDD inférieur à 1 mois augmente-t-elle?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il?

Dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques, la majorité des départs des salariés au 1er semestre 2024 fait suite à une rupture de contrat de travail. Le recours au CDD est moins important comparativement à la même période en 2019 et leur durée s'est allongée, la part des CDD<1 mois parmi ceux arrivés à terme ayant diminué.

Dans le secteur "métallurgie", le recours au CDD s'accroît et leur durée est plus longue.

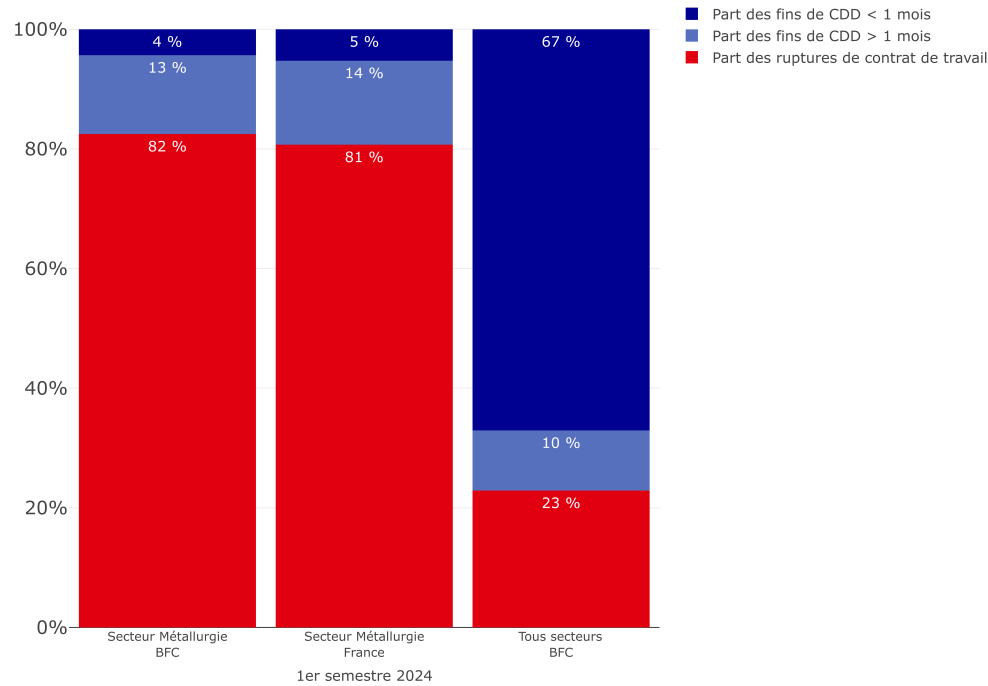
Les CDD<1 mois parmi les CDD arrivés à terme tendent à diminuer dans le secteur " fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements ". Le recours au CDD recule et leur durée s'est allongée.

Graph 14 | Rupture de contrat de travail et fins de CDD



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

Graph 15 | Comparaison avec la moyenne nationale et régionale



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

Les motifs de rupture de contrat de travail

Guide de lecture

Objectifs des indicateurs proposés :

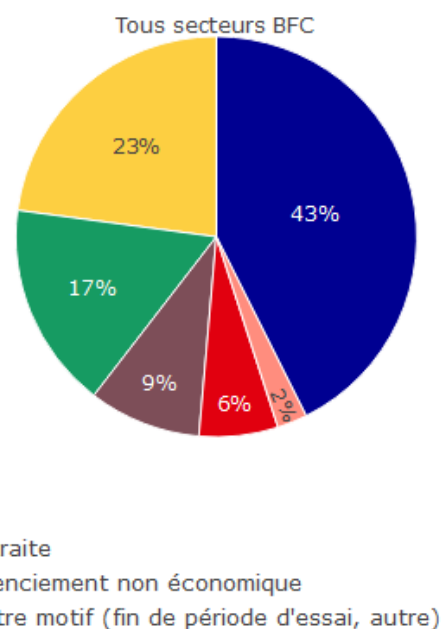
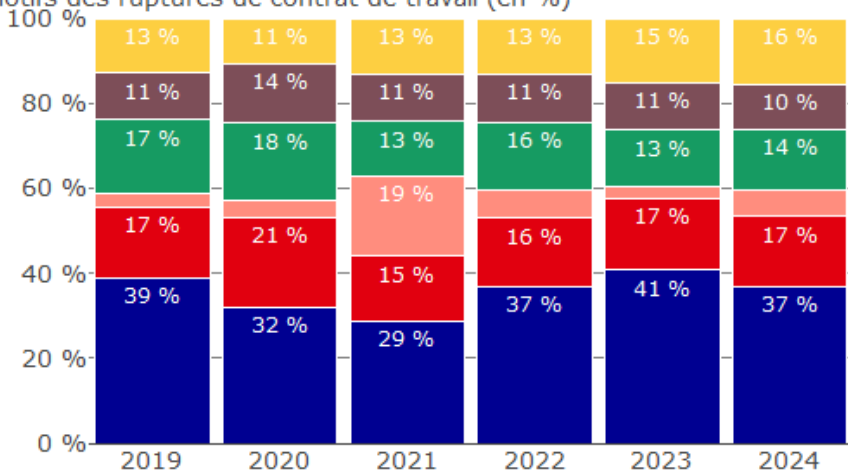
- Le **choix de démissionner** est-il plus fréquent dans le secteur depuis 2019 ?
- Les **démissions** sont-elles **plus fréquentes** qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de **fidélisation des salariés, de sécurisation de l'emploi et d'attractivité du poste**.
- Les **ruptures de contrats** notamment les **départs non anticipés par les employeurs** comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2019 ? → renforcement des **tensions de recrutement**.

Les ruptures de contrats de travail s'élèvent à 2 054 et représentent 82 % des sorties enregistrées dans le secteur au 1er semestre 2024. (cf. **Graph14**)

Les **départs faisant suite à une démission** forment le **premier motif** de rupture de contrat de travail. Ils sont moins fréquents dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques par rapport à la moyenne régionale, tous secteurs confondus. Les départs faisant suite à un départ à la retraite représentent le deuxième motif de rupture de contrat et sont plus fréquents dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques. Les établissements de la métallurgie, fabrication de produits métalliques ont eu plus recours aux licenciements économiques comparativement à la moyenne régionale.

Graph 16 | Motifs des ruptures de contrat de travail (1er semestre)

Motifs des ruptures de contrat de travail (en %)



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

Focus sur les mouvements de main-d'oeuvre au 1er semestre 2024

Les focus ci-dessous permettent d'éclairer notamment les problématiques suivantes :

- Quelle est la **part de jeunes parmi les embauches** comparativement à ce qu'ils représentent dans l'emploi du secteur ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Les jeunes **signent-ils plus souvent un CDI** dans le secteur par rapport à ce que l'on observe en moyenne tous secteurs confondus ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Le secteur recrute-t-il essentiellement des postes qualifiés / non qualifiés ?
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus nombreux à quitter le secteur qu'à y entrer ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus souvent recrutés en CDI ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.

Focus sur les jeunes



8 % des salariés du secteur ont moins de 25 ans.

(source : Insee, recensement de la population 2021)

Embauches

599 entrées

Départs

392 sorties



24 % des entrées
(-2 pt(s) depuis 2019)
48 % ont signé un CDI
(contre 17 % des jeunes nouvellement
embauchés tous secteurs confondus)

soit 16 % des sorties
(-3 pt(s) depuis 2019)
16 % occupaient un CDD < à 1 mois
parmi les ruptures de contrat : 48 % ont démissionné
(contre 43 % des jeunes tous secteurs confondus).

Focus sur les seniors



34 % des salariés du secteur ont 50 ans ou plus.

(source : Insee, recensement de la population 2021)

Embauches

431 entrées

Départs

876 sorties



soit 17 % des entrées
(+ 2 pt(s) depuis 2019)
68 % ont signé un CDI
(contre 11 % des seniors nouvellements
embauchés tous secteurs confondus)

soit 35 % des sorties
(+ 6 pt(s) depuis 2019)
2 % occupaient un CDD < à 1 mois
parmi les ruptures de contrat : 14 % ont démissionné
(contre 25 % des seniors tous secteurs confondus).

Focus sur les femmes



21 % des salariés du secteur sont des femmes.

(source : Insee, recensement de la population 2021)

Embauches

585 entrées

Départs

551 sorties



soit 24 % des entrées
(+ 1 pt(s) depuis 2019)
64 % ont signé un CDI
(contre 14 % des femmes nouvellements
embauchés tous secteurs confondus)

soit 22 % des sorties
(+ 1 pt(s) depuis 2019)
3 % occupaient un **CDD < à 1 mois**
parmi les ruptures de contrat : 38 % ont démissionné
(contre 44 % des femmes tous secteurs confondus).

Focus sur les hommes



79 % des salariés du secteurs sont des hommes.
(source : Insee, recensement de la population 2021)

Embauches

1 885 entrées

Départs

1 938 sorties



soit 76 % des entrées
(-1 pt(s) depuis 2019)
69 % ont signé un CDI
(contre 24 % des hommes nouvellements
embauchés tous secteurs confondus)

soit 78 % des sorties
(-1 pt(s) depuis 2019)
5 % occupaient un **CDD < à 1 mois**
parmi les ruptures de contrat : 37 % ont démissionné
(contre 41 % des hommes tous secteurs confondus).

Focus sur les postes qualifiés

Embauches de salariés pour un poste qualifié

1 238 entrées

Départs de salariés qui occupaient un poste qualifié

1 235 sorties



soit 55 % des entrées
67 % ont signé un CDI
(contre 25 % tous secteurs confondus
parmi les postes qualifiés)

soit 53 % des sorties
parmi les ruptures de contrat : 37 % ont démissionné
(contre 44 % des salariés qui occupaient
un poste qualifié tous secteurs confondus).

Focus sur les postes non qualifiés

Embauches de salariés pour un poste non qualifié

479 entrées

Départs de salariés qui occupaient un poste non qualifié

472 sorties



soit 21 % des entrées
47 % ont signé un CDI
(contre 14 % tous secteurs confondus
parmi les postes non qualifiés)

soit 20 % des sorties
parmi les ruptures de contrat : 36 % ont démissionné
(contre 44 % des salariés qui occupaient
un poste non qualifié tous secteurs confondus).

Le commerce extérieur

Les données du commerce extérieur

- Le suivi et l'analyse des exportations/importations permet d'appréhender la performance économique de la région.
- une augmentation des exportations peut signaler une économie forte et compétitive, tandis qu'une hausse des importations peut refléter une demande intérieure robuste.
- la provenance des produits est crucial, surtout en cas de difficultés dans le pays d'origine qui perturberaient les chaînes d'approvisionnement et entraîner des pénuries ou des hausses de prix.

Les exportations en nette progression

En Bourgogne-Franche-Comté, les exportations dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques s’élèvent à 1 020 319 milliers d’euros au 2e trimestre 2024. Sur un an, elles augmentent fortement (21 %). Dans le même temps, les importations dans ce secteur reculent nettement (-7.9 %). Au niveau des départements, le montant des exportations est le plus élevé en Saône-et-Loire : 449 347 milliers d’euros au 2e trimestre 2024. Au sein des départements, l’évolution des exportations se situent entre -14.9 % dans le Territoire de Belfort et 77.8 % en Saône-et-Loire.

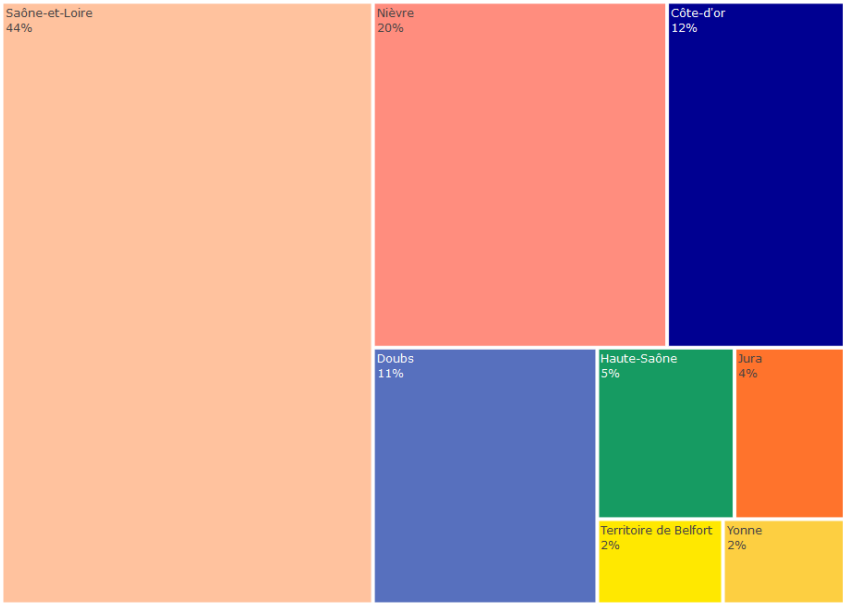
Tableau 6 | Chiffres clés du commerce extérieur

2e trimestre 2024

	Exportations		Importations	
	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)
Bourgogne-Franche-Comté	1 020 319	21.0	1 125 226	-7.9
Côte-d'or	123 423	22.8	207 118	6.5
Doubs	115 620	-10.5	218 253	-2.9
Haute-Saône	47 291	7.3	68 015	-4.7
Jura	38 011	-14.8	51 756	-7.7
Nièvre	204 343	-9.0	204 795	-9.3
Saône-et-Loire	449 347	77.8	237 856	-9.3
Territoire de Belfort	21 465	-14.9	39 116	-15.3
Yonne	20 819	-7.6	98 316	-30.5

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Graph 17 | Les exportations par département



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Royaume-Uni : principal débouché à l'export

Avec 23 % des exportations du secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques, ce pays est le principal débouché de la région.

Tableau 7 | Top 10 des pays à l'exportation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Royaume-Uni	234209	23
Allemagne	202157	20
Italie	110377	11
Etats-Unis d Amérique	70729	7
Suisse	69529	7
Espagne	34182	3
Belgique	32825	3
Portugal	24911	2
Corée du Sud	24095	2
Pologne	22430	2

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Tableau 8 | Top 10 des pays à l'importation

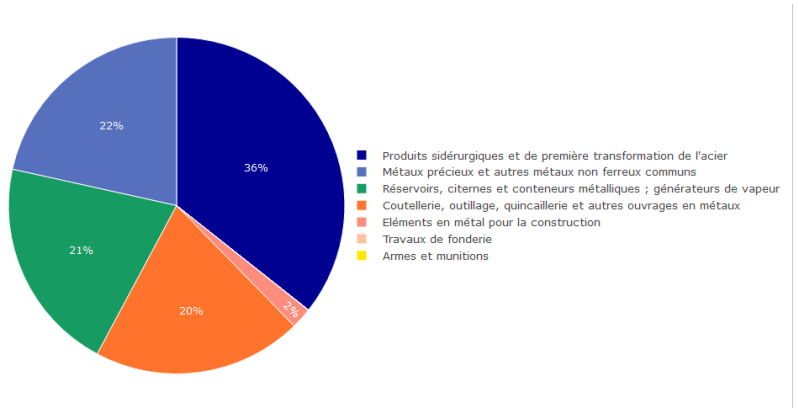
Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Belgique	224665	20
Allemagne	202387	18
Suisse	124595	11
Italie	105319	9
Espagne	65908	6
Norvège (yc Svalbard)	55471	5
Chine	42566	4
Autriche	31829	3
Portugal	28023	2
Russie	25979	2

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier : produit le plus exporté

Au 2e trimestre 2024, le montant des exportations de ce produit s'élève à 363 699 milliers d'euros, soit 35.6 % des exportations dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques. Les exportations de Métaux précieux et autres métaux non ferreux communs sont le deuxième produit le plus exporté avec 21.5 % des exportations du secteur.

Graph 18 | Les exportations par produits

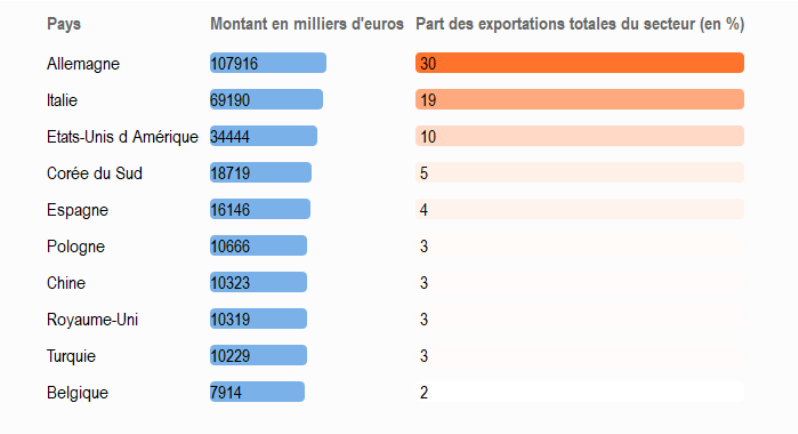


Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Principaux débouchés à l'export selon les produits

Les principales destinations peuvent fortement varier d'un produit à l'autre. Les débouchés à l'exportation sont présentés ici pour les deux premiers produits exportés.

Tableau 9 | Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier : top 10 des pays à l'exportation



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Tableau 10 | Métaux précieux et autres métaux non ferreux communs : top 10 des pays à l'exportation

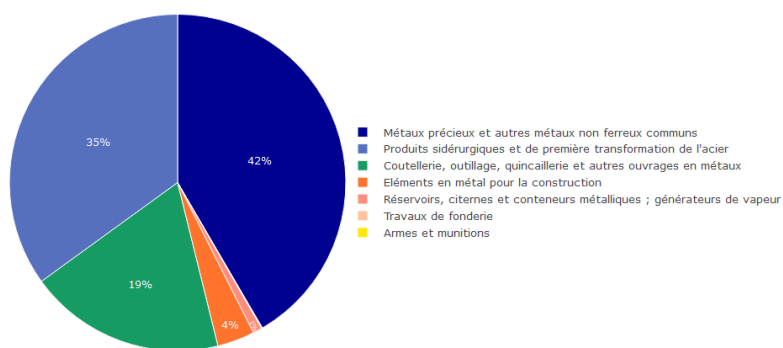
Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Allemagne	63738	29
Suisse	45208	21
Etats-Unis d Amérique	30025	14
Italie	24685	11
République tchèque	7796	4
Royaume-Uni	5134	2
Corée du Sud	5087	2
Inde	4840	2
Pologne	4401	2
Canada	4310	2

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Métaux précieux et autres métaux non ferreux communs : produit le plus importé

Le montant des importations de ce produit s'élève à 467 985 milliers d'euros au 2e trimestre 2024, soit 41.6 % des importations dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques. Viennent ensuite les importations de Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier avec 35 % des importations du secteur.

Graph 19 | Les importations par produits



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Principales provenances des produits importés

La provenance peut varier fortement d'un produit à l'autre. Elle est présentée ici pour les deux premiers produits importés dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques.

Tableau 11 | Métaux précieux et autres métaux non ferreux communs : top 10 des pays

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Suisse	98761	21
Allemagne	85661	18
Norvège (yc Svalbard)	54920	12
Belgique	42566	9
Italie	26805	6
Russie	24438	5
Espagne	18556	4
Finlande	15876	3
Canada	10275	2
Chine	9672	2

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Tableau 12 | Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier : top 10 des pays

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Belgique	175249	44.5
Allemagne	72555	18.4
Italie	36117	9.2
Espagne	30943	7.9
Autriche	23568	6.0
Suède	14019	3.6
Pays-Bas	3973	1.0
Royaume-Uni	3607	0.9
Chine	3152	0.8
République tchèque	3132	0.8

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Sources, méthodologie, définitions

Sources et méthodes

La donnée structurelle du **nombre d'établissements** provient du fichier Flores de l'Insee (« [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié](#)»). Les industries agroalimentaires sont définies comme l'ensemble des établissements dont le code NAF est 10 ou 11, y compris l'artisanat commercial.

Les **évolutions de l'emploi salarié** (hors intérim) sont calculées à partir des [estimations trimestrielles de l'emploi salarié](#) produites conjointement par l'Insee, l'Acoss et la Dares. Les effectifs salariés diffusés correspondent au « nombre de salariés inscrits durant la dernière semaine de la période » renseigné dans la Déclaration sociale nominative (DSN). Les alternants font partie des effectifs salariés.

Les [mouvements de main-d'oeuvre](#) recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

L'intérim : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

Définitions

Les **embauches** (i.e. entrées) et les **départs** (i.e. sorties) sont des flux de main-d'oeuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre

les entrées et les sorties ne reflète que très approximativement l'évolution de l'emploi, puisque la prise en compte de la démographie des entreprises au sein des données mouvements de main-d'œuvre est partielle, notamment pour les établissements de moins de 50 salariés.

Catégorie socioprofessionnelle : les personnes en emploi sont réparties selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). La PCS classe la population en fonction de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Au sein des actifs occupés, six catégories sont distinguées : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. À l'aide des [travaux](#) de l'Insee sur le sujet nous pouvons distinguer, au sein des ouvriers et des employés, les **emplois qualifiés** et les **emplois non qualifiés**. Les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de type industriel (poste 67 de la nomenclature socioprofessionnelle à 2 chiffres), les ouvriers non qualifiés de type artisanal (68) et les ouvriers agricoles (69). Pour les employés non qualifiés, la distinction se fonde sur la nomenclature à 4 chiffres : agents de service (postes 525a, 525b, 525c, 525d), agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), des standardistes, opérateurs de saisie (541d, 542b), caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a, 561d, 561e, 561f), assistants maternels (563a), aides à domicile, aides ménagères (563b), employés de maison et personnels de ménage (563c), concierges et gardiens d'immeubles (564a), employés des services divers (564b).

Pour en savoir plus

« [L'interim en Bourgogne-Franche-Comté](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, avril 2024.

« [Conjoncture Emploi Insee-Urssaf-DREETS](#) », Insee-Urssaf-DREETS, Insee Flash, avril 2024.

« [Indicateurs Trimestriels Régionaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2024.

« [Indicateurs Trimestriels Départementaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2024.

« [Fiches territoires](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2024.

« [Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en Bourgogne-Franche-Comté](#) », DREETS et France Travail Bourgogne-Franche-Comté, octobre 2024.

« [Tableau de bord de la conjoncture Bourgogne-Franche-Comté](#) », Insee (emploi, chômage, etc.).

« [La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté](#) », Tendances régionales, Banque de France, juin 2024.

Directeur de publication :

Simon-Pierre Eury

Conception et réalisation :

Céline Rouot, Émilie Vivas

**Direction régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
de Bourgogne-Franche-Comté**

5 place Jean Cornet

25041 Besançon Cedex

www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr
